

## BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

### CHARGE VENDEUR\*

Prix de vente	Honoraires
de 0 €	à 25 000 €
de 25 001 €	à 50 000 €
de 50 001 €	à 75 000 €
de 75 001 €	à 100 000 €
de 100 001 €	à 125 000 €
de 125 001 €	à 150 000 €
de 150 001 €	à 175 000 €
de 175 001 €	à 200 000 €
de 200 001 €	à 225 000 €
de 225 001 €	à 250 000 €
de 250 001 €	à 275 000 €
de 275 001 €	à 300 000 €
de 300 001 €	à 350 000 €
de 350 001 €	à 400 000 €
de 400 001 €	à 450 000 €
de 450 001 €	à 500 000 €
de 500 001 €	à 550 000 €
de 550 001 €	à 600 000 €
de 600 001 €	à 650 000 €
de 650 001 €	à 700 000 €
de 700 001 €	à 800 000 €
de 800 001 €	à 900 000 €
de 900 001 €	à 1 000 000 €
à partir de	1 000 001 €
	4.5%

\* Honoraires à la charge du vendeur. En cas d'honoraires à la charge de l'acquéreur (cas particuliers, successions), le montant sera précisé dans l'annonce du bien.

Ces honoraires comprennent la commercialisation et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires appliqués sont ceux du présent barème.

Barème TTC (TVA de 20 %) calculé sur le montant de la transaction réalisée.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.

Honoraires mis à jour le 20 juillet 2025 – Mandat n°1.